

Quelques exemples de sinistres

ABSENCE DE PRISE EN CHARGE PAR L'ASSURANCE DU LOCATAIRE OU DE L'IMMEUBLE

Les volets électriques du logement sont détériorés après un orage de grêle. Les dégâts ne sont couverts ni par l'assurance du locataire, ni par l'assurance de l'immeuble. En effet, les volets roulants sont considérés comme des parties privatives.

Grâce à l'assurance propriétaire non-occupant, vous êtes intégralement indemnisé pour les dégâts subis.

RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE

Un incendie survient en raison d'une installation électrique défectueuse. Le logement, les meubles du locataire et une partie de la cage d'escalier sont endommagés. Le sinistre ayant pour origine le défaut d'entretien, vous rend responsable.

Avec l'assurance propriétaire non-occupant vous êtes couvert pour les dommages matériels, immatériels et corporels engageant votre responsabilité.

SINISTRE APRÈS DÉPART D'UN LOCATAIRE

En préparant son déménagement, le locataire a causé un dégât des eaux. Un robinet d'arrivée d'eau a été mal refermé pendant plusieurs jours. Le sinistre est signalé par les voisins et les dégâts apparaissent seulement après le départ du locataire.

L'assurance propriétaire non-occupant prend en charge les réparations dans votre appartement, ainsi que les dégâts causés chez les voisins.

Pour plus d'informations et souscrire, contactez votre professionnel :

www.galian.fr

Document non contractuel - 0205 - 0404 - PR GC ALT MRB FL GI 032018

GALIAN Courtage || 89, rue La Boétie - 75008 Paris || Tél : 01 58 56 73 73 || Fax : 01 58 56 73 70
Web : www.galian.fr || Société par Actions Simplifiée au capital de 150 000 euros -
RCS Paris 444 493 456 - Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 826 (www.orias.fr)
Adresse postale : GALIAN - TSA 20035 - 75801 Paris CEDEX 08

ALTIMA Assurances || S.A au capital de 25 965 400 euros entièrement libéré ||
Siège Social : 275 rue du stade - 79180 TREVINS DE CHAURAY. Entreprise régie par le Code des assurances.
RCS NIORT 431 942 838 - Autorité chargée du contrôle : Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution,
61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09. Adresse postale : ALTIMA - CS 88319 CHAURAY - 79043 NIORT
CEDEX

galian

L'assurance Propriétaire Non-Occupant



**Votre assureur,
tout simplement**

L'assurance Propriétaire Non-Occupant

POURQUOI SOUSCRIRE UNE ASSURANCE PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT ?

Bien que complémentaires, l'assurance habitation du locataire et l'assurance immeuble ne protègent pas à 100% votre bien immobilier.

QUELS SONT LES RISQUES SANS CETTE ASSURANCE ?

- Le logement est vacant,
- Le locataire n'est plus ou insuffisamment assuré,
- Les dégâts ne sont pas pris en charge par l'assurance de l'immeuble.

COMMENT SOUSCRIRE ?

Renseignez-vous auprès de votre agence immobilière qui vous transmettra le lien pour souscrire. En quelques clics seulement, obtenez votre assurance PNO, C'est simple, c'est fluide et c'est rapide !

L'assurance propriétaire non-occupant vous protège vous et votre bien immobilier, qu'il soit occupé ou vacant.

Ce que couvre l'assurance PNO GALIAN

tarif à partir de 78,60 €

FORMULE PREMIUM

	LES GARANTIES	L'INDEMNISATION
Incendie Évènements climatiques (tempête, inondation...) Attentats / terrorisme Vol et vandalisme Dégâts des eaux et gel Catastrophes naturelles et technologiques	Dégâts subis sur le bien immobilier et ses aménagements	Remise à neuf (*) (franchise 135 €)
	Dégâts subis sur le mobilier appartenant au propriétaire	Jusqu'à 6 300 € (*) (franchise 135 €)
Bris de vitre		Valeur de remplacement (*) (franchise 70 €)
Perte de loyers	Prise en charge des loyers lorsque les dégâts ne permettent pas de louer le bien immobilier	Jusqu'à 2 ans de loyers (franchise 135 €)
Garantie prêt immobilier	Prise en charge des mensualités de crédit pendant le temps de remise en état des locaux sinistrés	Jusqu'à 4 mensualités de crédit immobilier
Responsabilité Civile du propriétaire pour les dommages causés au locataire ou à d'autres propriétaires	Indemnisation des dommages matériels, immatériels et corporels causés par : - les biens immobiliers garantis (volet qui tombe...) - un défaut d'entretien, une absence de mise aux normes	Jusqu'à 6 000 000 €

(*) Nous indemnisons à hauteur de 1 500 000 € maximum, tous postes de préjudice confondus, quel que soit le nombre de lots dont il est propriétaire dans l'immeuble frappé par le sinistre.

UNE SOUSCRIPTION 100% DIGITALISÉE

- Votre devis en moins de 5 minutes
- Votre assurance à partir de 6,55€/mois

UNE GESTION SIMPLIFIÉE DES SINISTRES

- Prise en charge des expertises et des recours
- Indemnisation sous 2 jours après accord de l'assureur